



Vivre à Bretteville sur Laize



Sommaire

- | | | |
|-----------------------------|--|------------------------|
| 2- Mot du maire | 10- Dossier : Transition écologique | |
| 3- Conseil municipal | 20- Bien vivre ensemble | |
| 5- Travaux | 21- ADMR | |
| 8- Infos | 22- Bretteville utile | 23- Jeu / Quizz |
| 9- Nouvelle activité | 24- Les décorations de Noël | |



Chers Brettevillaises, chers Brettevillais,

Cette période de pandémie qui dure a forcément touché comme partout ailleurs en France et dans le monde le quotidien de chacun d'entre nous avec comme conséquence la plus négative à mes yeux, la mise entre parenthèses de ce qui fait le lien social. Le rôle de nos associations quel que soit leur domaine respectif nous apparaît davantage encore indispensable à la vie de notre village.

Les plus jeunes privés jusqu'à ces derniers jours de leurs activités ont pu malgré tout garder un rythme de vie « normal » grâce à l'ouverture de l'école et du collège. Je me réjouis de cette décision d'obligation scolaire même si les différentes mesures sanitaires sont contraignantes. Nos anciens, eux, n'ont pas pu se réunir dans nos moments festifs et ce depuis un an déjà. Pour en discuter avec certains d'entre eux, avec distance et masques, je les sais patients, compréhensifs mais aussi inquiets. Inquiets, nous le sommes tous et cela ne peut que nous inciter à la plus grande prudence dans notre vie quotidienne car la pandémie n'épargne ni Bretteville ni ses alentours. Je ne ferai pas ici l'inventaire de ce qu'a

été malgré tout la vie municipale de ce dernier semestre. Comme d'habitude, ce bulletin est suffisamment complet. Sachez simplement que quand les jours meilleurs seront là, et ils viendront, notre village aura gardé intacte sa capacité à assurer son développement et à maintenir son « bien vivre ensemble ».

Cette drôle de période n'entamera nullement la motivation et l'optimisme de notre équipe municipale. Je sais aussi pouvoir compter, grâce à leur conviction sans faille, sur les acteurs de nos associations pour reprendre, quand cela sera rendu possible, les différentes activités essentielles à la vie de notre commune.

Ainsi, comme traditionnellement, **je vous souhaite à vous et à vos proches le meilleur pour l'année 2021**, avec toute mon amitié et mon soutien.



Bruno François



Conseil du 26 août 2020

Le conseil municipal :

- Retient la proposition de la banque des territoires (groupe Caisse des dépôts et consignations) pour le prêt d'un montant de 1 365 000 € remboursable en 25 ans destiné à financer la part communale de la construction de la nouvelle station d'épuration située au hameau de Jacob Mesnil et du nouveau poste de refoulement situé au hameau du Beffeux. Soit :

Taux d'emprunt : 0,55%

Annuité : 58 469.08 €

Intérêts : 96 726.72 €

- Autorise le Maire, délégataire et dûment habilité, à signer seul le contrat de Prêt PSPL (Prêt au Secteur Public Local) d'un montant total de 1 365 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations, réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds, pour le financement des travaux liés à la nouvelle station d'épuration située au hameau de Jacob Mesnil et au nouveau poste de refoulement au hameau du Beffeux.

- Attribue une aide financière aux familles brettevillaises dont les enfants ont fréquenté les centres aérés au cours de l'été 2020 et décide de verser cette aide directement à la Ligue de l'enseignement et à l'Essor du Val Clair, après présentation de justificatifs. Soit :

3,50 € par enfant et par jour

1,75 € par enfant et par demi-journée

3,50 € par enfant et par jour pour les mini-camps d'une à quatre nuitées.

- Approuve le projet d'aménagements de sécurité concernant la RD 23, la rue de Quilly et la rue du Général de Gaulle et autorise le Maire à signer en conséquence une convention de groupement de commandes avec le Conseil départemental.

- Désigne les membres de la commission d'appel d'offre instituée dans le cadre des travaux d'aménagements de sécurité sur la RD 23, la rue de Quilly et la rue du Général de Gaulle (tranches 3 et 4) :

Monsieur Bruno FRANÇOIS, titulaire

Monsieur Claude PIERRE, suppléant

- Autorise le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique C1 permanent à temps complet, en raison du surcroît de travail généré par la création de nouveaux lotissements, de l'augmentation de la population et de la diversification et de l'amplification des tâches.

- Autorise le Maire à faire une demande de subvention de 60 000 € au titre des amendes de police, pour la tranche ferme des travaux de la rue de Quilly qui s'élèvent à 151 406 €.

- Crée un CDD (Contrat à durée déterminée) à compter du 1er septembre 2020, portant nomination d'un agent contractuel pour le remplacement d'un agent indisponible.

Conseil du 1^{er} octobre 2020

Le conseil municipal :

- Désigne les représentants de la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui a pour rôle, pour un EPCI et ses communes membres, d'évaluer pour chaque commune

les transferts de compétences réalisés, afin d'obtenir le montant de l'attribution de compensation revenant à chacune d'elles :

Monsieur Bruno FRANÇOIS, titulaire

Madame Christine LEBOULANGER, suppléante

- Retient pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement Chemin de la Croix aux Nobles l'entreprise FLORO TP, pour un montant de 22 750 € HT soit 27 300 € TTC.

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019, consultable sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

- Approuve les dispositions de l'avenant n° 1 au traité de concession relatif à la ZAC du Grand Clos, actualisant le traité de concession afin de prendre en compte l'évolution du périmètre de la ZAC et du programme des constructions, et d'intégrer au contrat les dispositions techniques, financières et qualitatives issues du dossier de réalisation.

- Approuve l'exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain les cessions de terrains réalisées par la société FONCIM AMÉNAGEMENT dans le cadre de la première tranche de la ZAC du Grand Clos et précise que la présente délibération sera valable pour une durée de cinq ans à compter du jour où elle sera exécutoire.

- Valide les noms des rues de la tranche 1 de la ZAC « Le Grand Clos » proposés par la commission d'urbanisme.

- Donne délégation de signature pour signer des bons de commande, à hauteur de 100 € maximum, en cas d'absence des élus, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'atelier municipal, à Messieurs Didier CHOLET, Cyril FRANÇOIS et Laurent DELANNÉE.

- Après présentation par Madame Agnès BOYER de trois demandes d'aide au permis citoyen, code et conduite, le CM décide d'accorder ces aides, les conditions d'éligibilité étant respectées.

- Décide l'ajout des bâtiments communaux alimentés en basse tension avec une puissance inférieure à 36 kVA dans le groupement de commandes du SDEC ENERGIE, en prévision de la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité.

- Choisit comme maître d'œuvre pour le générateur photovoltaïque de l'atelier communal, l'entreprise SAS I2D pour un montant de 7 000 € HT soit 8 400 € TTC.

- Choisit comme maître d'œuvre pour les deux générateurs photovoltaïques de l'ensemble médiathèque et foyer communal et des vestiaires du football, l'entreprise SAS I2D pour un montant de 7 700 € HT soit 9 240 € TTC.

- Approuve la signature d'une convention avec la Communauté Urbaine Caen la Mer pour l'admission des boues d'épuration liquides de la station d'épuration à des fins d'hygiénisation, en raison du COVID-19.

- Retient le devis de SOCOTEC pour un montant de 375 HT soit 450 TTC, concernant le diagnostic amiante de l'atelier communal.

- Autorise le Maire à signer le devis de VEOLIA concernant le transfert des boues d'épuration pour hygiénisation sur le site de la station d'épuration le Nouveau Monde à Caen, et ce pour un montant de 8 340 € TTC.

- Autorise le maire à solliciter une subvention auprès du SDEC ENERGIE pour la maîtrise d'œuvre concernant les panneaux photovoltaïques.

- Approuve les tarifs 2020 proposés et votés par le SMICO (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités) pour la nouvelle prestation de service appelée HÉO, qui permet aux collectivités de communiquer avec leurs administrés, agents, fournisseurs, et autres destinataires, par le biais d'envois groupés de SMS, MMS, messages vocaux et emails.

- Autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'AESN (Agence de l'eau Seine-Normandie) dans le cadre du traitement hygiénisant des boues de la station d'épuration, en raison du COVID-19.

- Approuve l'exonération du loyer du mois d'octobre 2020, pour un montant de 250 €, du cabinet de réflexologie plantaire tenu par Madame BRIAND Laure à Bretteville-sur-Laize, suite à la crise économique provoquée par la pandémie.

- Madame Federica SEGNA, du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, présente la fiche préalable de demande d'aide dans le cadre du programme européen LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale), concernant la réhabilitation du site de la SCOP Bouchard et la transformation du centre bourg. Ce programme vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale.

Conseil du 10 novembre 2020

Le conseil municipal :

-Valide le principe d'un cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de réaliser les études pré-programmatiques nécessaires au projet de réhabilitation et de reconversion de la SCOP Bouchard.

- Décide de candidater à l'appel à projet « Petites Villes de Demain » sur le thème de la « revitalisation » des cœurs de ville, lancé par l'Etat.

- Valide le principe d'une candidature commune avec le Hom, sous l'égide de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande, afin d'en maximiser l'impact, choisit, après recensement des principales fragilités communales, quatre axes de revitalisation :

1. Développement d'une offre d'habitat adaptée
2. Développement d'une offre de commerces et de services
3. Intensification de la stratégie foncière communale
4. Amplification de la démarche de transition écologique

Conseil du 19 novembre 2020

Le conseil municipal :

-Accepte le devis du SDEC ENERGIE concernant le renouvellement d'un mât, rue des Vignons, pour un montant total de 2 639,76 € TTC et une contribution communale de 1 429,87 €.

-Renouvelle, à compter du 1er janvier 2021 et pour trois ans, le contrat de la société ACDDUC portant sur une assistance-conseil dans le domaine de la gestion d'un service d'assainissement collectif en mode délégué, pour un montant forfaitaire annuel de 3 480 € TTC.

-Retient le devis de la société ACEMO pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de sécurité à effectuer au hameau de Caillouet, sur la RD 235, pour un montant de 7 250 € HT soit 8 700 € TTC.

-Dans le cadre de l'exercice de son droit de contrôle technique, financier et comptable, la commune a examiné

le compte-rendu financier (CRAC) établi par la société FONCIM AMENAGEMENT au titre de l'année 2019 pour la ZAC du Grand Clos et, afin d'assurer la cohérence et l'exactitude du document, a demandé à l'aménageur d'apporter à ce dernier des corrections de manière à ce qu'il soit conforme au bilan prévisionnel inscrit au dossier de réalisation de la ZAC et aux discussions menées entre la commune et l'aménageur tout au long de l'année écoulée. Le conseil municipal approuve le Compte-Rendu Financier établi par la société FONCIM AMENAGEMENT au titre de l'exercice 2019 de la concession d'aménagement relative à la ZAC du Grand Clos et valide la poursuite de l'opération d'aménagement du Grand Clos dans les conditions définies dans le dossier de ZAC approuvé.

-Décide d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale. Les heures supplémentaires ne peuvent excéder 25 heures par mois, sauf lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de l'autorité territoriale, le comité technique en étant immédiatement informé, et seuls les agents de catégories C et B peuvent y prétendre.

-Autorise le maire à signer une convention de mise à disposition du Foyer communal, entre la commune de Bretteville-sur-Laize, la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande et la Ligue de l'Enseignement, afin de permettre à cette dernière d'accueillir du public dans de meilleures conditions sanitaires en scindant en deux le groupe d'enfants de 7/11 ans.

-Décide de retenir l'entreprise STGS pour réaliser les contrôles finaux des réseaux d'assainissement des eaux usées suite à la reconstruction du poste en tête de la station des eaux usées et de son poste de refoulement, pour un montant de 3 241 € HT soit 3 889,20 € TTC.

-Autorise le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune de Bretteville-sur-Laize, la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande et le Département du Calvados afin de permettre au services du Département d'aménager les routes communales et les sections en agglomération des routes départementales, dans le cadre de la création de la boucle touristique vélo.

Conseil du 16 décembre 2020

Le conseil municipal :

Fait valoir son droit de préemption urbain sur la vente d'un bâtiment situé au 3 Chemin de la Croix aux Nobles, pour la somme de 135 000 € pour le bâtiment et 7 650 € de frais, dans la perspective de mener à bien certains des projets de la mandature.

Entérine l'augmentation de tarif de 2,36% à compter du 1er janvier 2021 de la société FROID 14, entreprise de maintenance de la pompe à chaleur de la mairie, en raison de la crise sanitaire actuelle et de l'application des mesures obligatoires qu'elle génère, ainsi que des contraintes économiques liées à l'évolution constante des coûts de main-d'œuvre et du matériel ; soit une maintenance annuelle de 1 880 €.



Pose de caniveaux à La Grosse Butte

Des caniveaux ont été posés à La Grosse Butte, au niveau du virage (direction Caillouet), afin de réguler l'écoulement des eaux pluviales. Cette opération concerne la première partie du chemin. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Pierre.

Des potelets, rues Camille Blaisot et de la Dîme

Fatigués, les poteaux en bois ont laissé la place à des potelets en fer, rues Camille Blaisot et de la Dîme. Une centaine a été installée par les employés communaux afin de sécuriser les trottoirs et ainsi éviter le stationnement des véhicules.



Construction d'une nouvelle station d'épuration

Le chantier de la nouvelle station d'épuration est en cours. Celle-ci est située sur le même site que l'actuelle, construite en 1985, au hameau de Jacob Mesnil. D'une capacité de 3 800 équivalents habitants, elle devrait être opérationnelle au troisième trimestre 2021. La commune sera ainsi prête à accueillir les nombreux habitants attendus à la zone d'habitat du Grand Clos, route de Caen, à la sortie du village (330 logements programmés sur 15 ans)

L'ancienne station (2000 équivalents habitants), qui continue à fonctionner pendant les travaux, sera détruite à l'exception d'un silo de stockage de boues.

La station de refoulement située au Beffeux à 400 m en amont de la station d'épuration est incluse dans cette opération. Un bassin tampon, qui peut stocker

200 m³ d'eau, y a été réalisé. Il va permettre de réguler l'écoulement des effluents jusqu'à la station d'épuration. Toutes les eaux usées de la commune subissent en effet un premier filtrage à ce poste de refoulement, provoquant assez régulièrement un engorgement.

Le coût s'élève à 2 415 000 € hors taxes financé à hauteur de 1 249 000 € par l'Agence de l'eau et par un emprunt communal de 1 166 000 €.

Les acteurs de ce programme :

la commune, maîtrise d'ouvrage ; Sogeti ingénierie, maître d'oeuvre ; Apave, contrôle technique ; Quali-consult, coordonnateur Sécurité et protection de la santé ; l'entreprise Saur, mandataire ; les entreprises Sade CGTH ; SBTP, Bihel et Vauban, génie civil.



Quai du collège du Cingal

Les jeunes passagers des bus du collège du Cingal ne risquent plus une glissade en rejoignant l'établissement. La passerelle en bois installée sur le quai que les élèves empruntaient à leur descente, a été en effet remplacée par une surface antidérapante, un béton désactivé. Sa pose a été effectuée, cet été, par la Société de travaux publics Bihel (SBTP) à la demande de la commune.



Chemin/escalier derrière le PMU

Obstrué depuis plusieurs années, le chemin de randonnée situé derrière le Bar-PMU est de nouveau en marche. Les employés communaux y ont dégagé les broussailles. Ils ont également aménagé dans la pente, un escalier. Cette réalisation permet d'accéder au panorama de la vallée de la Laize, un des sept sites du «Parcours patrimoine, Bretteville-sur-Laize, le coeur actif de la vallée de la Laize».



Une nouvelle machine pour balayer les rues



La commune ne fera plus appel à une entreprise pour le balayage des rues. Depuis la rentrée de septembre, elle dispose de sa propre balayeuse. Les employés communaux pilotent le dispositif. L'entretien de la voirie est effectué régulièrement.

Le Grand Clos : 1^{ère} tranche

La Société Bihel travaux publics (SBTP) a effectué les travaux de terrassement de la première tranche de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) du Grand Clos, route de Caen, à la sortie de la commune. Ces 3,5 hectares de terrain doivent accueillir 50 logements.

Les premiers permis de construire ont été délivrés. Les constructions devraient bientôt sortir de terre. Trois cent trente logements sont programmés sur cette ZAC de 16 hectares. L'étude de la deuxième tranche sera lancée en 2021.

Le conseil municipal a, d'autre part, choisi les noms des rues de ce premier quartier (voir article page suivante).



Aménagement d'un parking à Jacob Mesnil

Un petit parking de trois à quatre places a été aménagé au hameau de Jacob Mesnil, peu avant le pont, avec le concours d'un habitant, M. Refait, qui a réalisé le terre-plein.



Peinture des murs de l'église



L'entreprise Savary-Boyer a repeint les murs de l'église Notre-Dame-de-la-Visitation : un chantier important réalisé pendant le confinement au mois de novembre. Les murs de l'édifice ont ainsi retrouvé une seconde jeunesse. Depuis sa consécration en 1956, les murs en ciment brut n'avaient jamais été peints, à l'exception de la partie haute du chœur suite à un dégât des eaux, il y a quatre ans.

Ces travaux financés par la commune, propriétaire de l'édifice, s'élèvent à 17000 € hors taxes.

Les rues du tout premier quartier de la ZAC du Grand Clos ont un nom

Dans le cadre de l'urbanisation du premier quartier du Grand Clos, le conseil municipal a choisi de nommer les trois voies principales d'après trois personnalités féminines, Simone Veil, Marie Curie et George Sand. Cette démarche

permet de féminiser les noms des rues de la commune (une première pour la commune – BM n°51 de juillet 2015) et de rendre hommage aux femmes politiques, scientifiques et artistes.

Les artères secondaires recevront également des noms autour des oiseaux présents sur notre territoire, en référence à la place marquante qu'ils occupent dans l'œuvre de George Sand.



Simone Veil (1927-2017)

Femme politique française légalisant l'avortement en 1975. Rescapée de la Shoah. A été la première présidente du Parlement européen en 1979. Immortelle en 2010, sera aussi la cinquième femme à entrer au Panthéon.



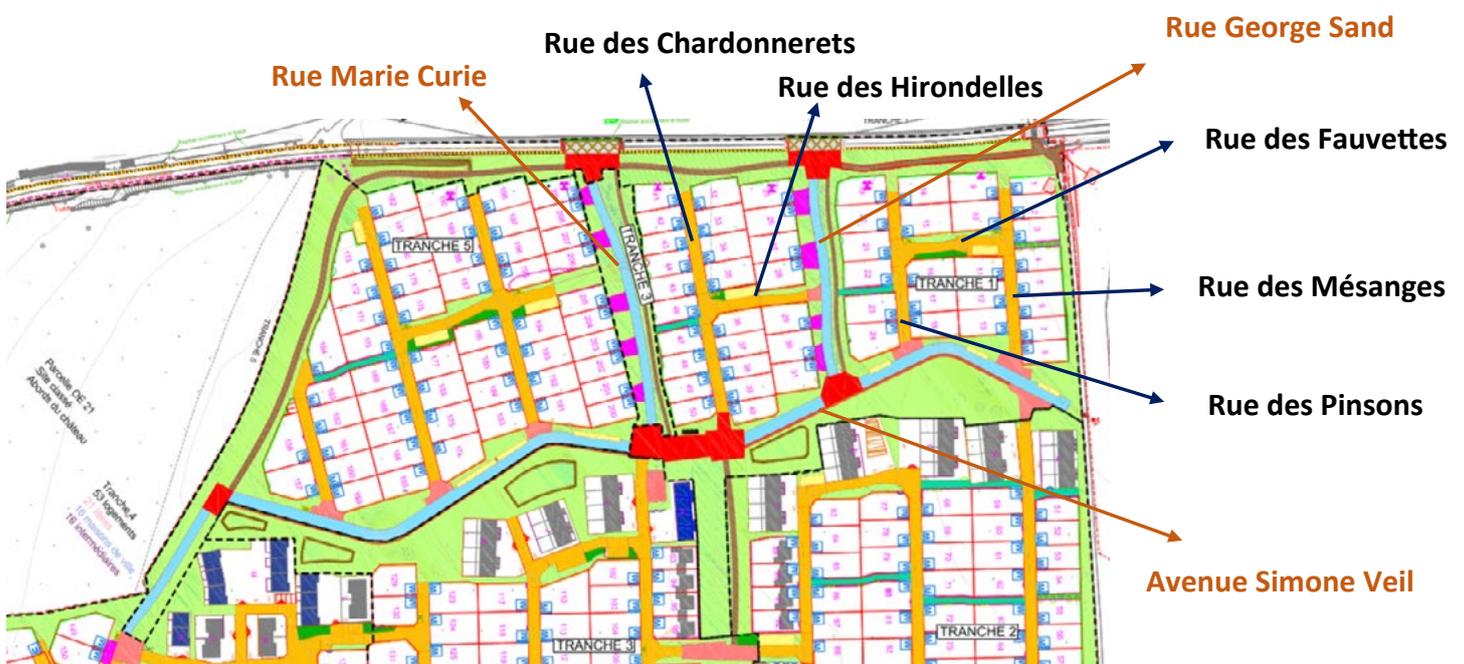
Marie Curie (1867-1934)

Physicienne et chimiste franco-polonaise. A brisé de nombreux plafonds de verre dans sa vie : première femme à avoir reçu le prix Nobel (physique) et une des deux personnes à avoir reçu le prix Nobel dans plus d'une discipline (chimie), première femme professeur d'université à la Sorbonne. Contributions cruciales à un monde scientifique dominé par les hommes. Première femme à entrer au Panthéon.



George Sand (1804-1876)

Romancière, auteur dramatique, notamment de la Mare au Diable et la Petite Fadette, critique littéraire française, journaliste. A fondé son propre journal socialiste et écrit de nombreux romans plaidant en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Publie sous un pseudonyme masculin pour dépasser la barrière du genre dans l'édition à l'époque.



La fibre optique déjà disponible à Bretteville-sur-Laize

Le réseau public Fibre Calvados Normandie est déjà opérationnel à Bretteville-sur-Laize, même si les travaux peuvent être encore nécessaires pour desservir l'ensemble des foyers et des locaux professionnels.

Comment se connecter à la fibre ?

Vous souhaitez obtenir le raccordement de votre logement et bénéficier d'une connexion internet très performante ? Rendez-vous sur www.fibre-calvados.fr

- 1- Testez si votre foyer peut déjà être connecté à la fibre
- 2- Découvrez les offres des opérateurs actuellement présents sur le réseau
Sachez que tous les opérateurs ne commercialisent pas encore leurs offres dans votre secteur
- 3- Souscrivez un abonnement auprès d'un opérateur déjà présent sur le réseau et dans votre secteur. Cela déclenchera le raccordement à la fibre de votre habitation.

Pour plus d'information et test d'éligibilité : www.fibre-calvados.fr



Votre logement n'est pas encore éligible à la fibre ?

Les travaux de déploiement se poursuivent dans la commune, réitérez le test d'éligibilité régulièrement.

Vous êtes propriétaire ? Facilitez le déploiement

Pour ne pas retarder l'arrivée de la fibre dans la commune certains propriétaires peuvent être sollicités pour autoriser le passage de la fibre sur la façade de leur bâtiment, d'autres pour réaliser les travaux d'élagage sur leur parcelle. Si vous habitez un immeuble collectif, l'installation de la fibre optique dans votre logement nécessite la signature d'une convention entre COVAGE* et votre copropriété. Si cette convention n'a pas encore été signée, faites-en la demande auprès de votre syndic.

En donnant votre autorisation, ou en réalisant l'élagage, vous facilitez le déploiement du réseau public d'Internet Très haut débit.



Nouvelle activité

Changement de gérant à l'épicerie Viveco

Ahmed Bouderbai est le nouveau gérant de l'épicerie Viveco, située rue du Général-Leclerc, depuis cet été. Il propose à sa clientèle tous les produits de l'alimentation générale dans des rayons bien achalandés : fruits, légumes, surgelés, vins et boissons, plats cuisinés ou encore produits d'entretien. Le commerce est ouvert, du lundi au dimanche. Ahmed Bouderbai assure également gratuitement les livraisons à domicile.

Viveco, 1, rue du Général-Leclerc / 02 31 46 58 42

Épicerie ouverte tous les jours de 9h à 13h30 et de 15h30 à 21h.



La Paille : un isolant qui a fait ses preuves

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande a initié le développement d'une filière paille. L'objectif du projet est de valoriser la paille qui est un sous-produit agricole, en tant que matériau d'isolation pour l'habitat. Pourquoi s'intéresser à la paille ?

Accessibilité de la paille

La paille est disponible à faible coût, c'est un matériau aisé à obtenir sur notre territoire. Dès l'été 2019, des bottes de paille ont été produites par des agriculteurs du Cingal-Suisse Normande afin de constituer un premier stock.



Louvigny : 13 logements groupés -habitat participatif



Saint-Aignan-de-Cramesnil : siège de l'entreprise Oxalis paysage

Résistance de la paille

Une fois compactée, la botte de paille présente une durabilité et une longévité exceptionnelles (plusieurs maisons centenaires). Elle est très performante en isolation thermique et phonique, elle permet de dépasser, sans difficulté, les futures réglementations thermiques, apporte beaucoup d'inertie thermique (confort estival en cas de canicule). Elle est ignifuge (ne brûle pas) et contrairement à la laine minérale ou au polystyrène, elle ne présente aucun intérêt pour les rongeurs.

Impact environnemental

La paille est un matériau sain et naturel. Il demande très peu d'énergie grise pour sa production, il est recyclable en fin de vie via le compostage et rapidement renouvelable. Le recours à ce matériau permet également de limiter les gaz à effet de serre : la paille est disponible localement, ne subit que très peu de transformation et s'inscrit dans une politique de circuits courts. Elle présente même un bilan carbone négatif car elle stocke du CO₂.

Ce projet a été Lauréat de l'AMI 2018 pour une économie circulaire en Normandie. Afin de concrétiser ce projet, une Association de préfiguration de l'Agence pour la conception, la construction d'ouvrages et la rénovation thermique en paille (Accort-Paille Normandie) a été créée le 27 août 2019, ses membres fondateurs sont la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande, la Mairie de Bretteville-sur-Laize, ACCORT Paille Centre, Eco-Pertica, l'ARPE Normandie, le TEF du Cingal, SAS FONCIM, Batisbois Le Roux, et Inolya. Cette agence a pour vocation la structuration de la filière et le développement du marché grâce au démarchage commercial. Un projet de 10 logements et une crèche en isolation paille sont prévus sur le territoire (Bretteville et Gouvix).



Petites villes de demain

Dans le cadre de son plan de relance et de la poursuite du programme « Cœur de ville », le gouvernement a lancé un appel à manifestation « Petites villes de demain », relayé par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Ce programme a pour objectif de renforcer les fonctionnalités des petites villes et de permettre aux élus locaux de dire « ce qu'ils veulent ». L'Etat respectera et accompagnera alors les volontés ainsi exprimées. Bretteville-sur-Laize faisant partie des communes éligibles a répondu dans le cadre d'une candidature commune avec Le Hom, sous le « chapeau » de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande.

La revitalisation des centralités et le développement des pôles de la communauté de communes sont visés. Bretteville-sur-Laize a candidaté car les thématiques envisagées par l'Etat correspondent aux actions engagées ou aux projets à venir de la commune : habitat, commerces, économie locale, santé et vieillissement, accès aux services, mobilités, économies circulaires, patrimoine ou encore villes durables.

Le travail a été rythmé car cet appel à projet, publié le 12 octobre 2020, avait comme date de clôture le 20 novembre ! Il a donc fallu établir un dossier solide, pour lequel la commune a eu la chance d'être aidée par la Communauté de communes et Caen Normandie Métropole.

La commune a des atouts pour développer un bon argumentaire. Il s'appuiera sur le renforcement des activités commerciales, la stratégie foncière engagée (acquisitions de la Scop, du bâtiment de La Poste, des terrains derrière le cinéma, mise à disposition de l'ancien atelier communal et de l'ancienne caserne des pompiers), la volonté de rénover les logements communaux et de développer une économie locale tout en montrant l'implication dans le confortement des services, des solidarités (Banque Alimentaire, CCAS, etc.) et des actions de la transition écologique. Sans oublier l'arrivée de nouveaux habitants pour lesquels des parcours résidentiels et des services adaptés doivent être offerts.

La commune développera là aussi une démarche de co-construction, plus particulièrement avec les commerçants et artisans afin d'évoquer notamment les problématiques de bourg reconstruit et d'accessibilité au sens large.

Lauréate, la commune dispose d'un an pour élaborer et consolider sa stratégie de « revitalisation » et signer avec l'Etat une convention cadre ayant valeur d'ORT (Opération de Revitalisation Territoriale). Cette ORT va permettre de mobiliser des aides en ingénierie et d'accéder à des financements. C'est un programme ambitieux qui devra être mené en lien avec le projet de la Scop.



Energie solaire communale

Après avoir construit une centrale de 36KWc (Kilowatt-crête*) sur les logements de la gendarmerie, la commune entre dans la phase opérationnelle pour la construction de trois nouvelles centrales. Initié en 2018 par la demande de subventions auprès de la Région Normandie puis de l'Etat, ce dossier entre dans sa phase opérationnelle depuis le recrutement d'une maîtrise d'œuvre (bureau I2D Conseils). La première réunion de travail s'est tenue le 19 novembre 2020. Il s'agit d'équiper les toitures de :

- la médiathèque pour 9KWc ;
- les vestiaires de foot pour 18KWc ;
- l'atelier communal pour 36KWc.

Ce dossier est complexe car la couverture d'origine, en fibrociment, contient de l'amiante et doit donc faire l'objet d'une dépollution indispensable mais coûteuse. Ainsi, la commune disposera d'installations produisant environ 100 000 KWh par an (équivalent à 10 000 litres de fuel) ce qui représentera environ 30% de la consommation énergétique des bâtiments de la commune (hors station d'épuration). Ces investissements sont à rapprocher de celui de la Communauté de communes qui a équipé la toiture de l'école pour une puissance notable de 72KWc.



La commune souhaite poursuivre dans cette voie en étudiant la possibilité de poser des chauffe-eau solaires thermiques pour équiper les vestiaires de football, tout en renforçant les innovations en explorant le champ de l'auto-consommation sur la nouvelle station d'épuration en construction. Par anticipation, la faisabilité est approfondie et des fourreaux sont posés en attente. Le toit de deux silos de stockage des boues devrait être couvert et l'énergie produite utilisée pour alimenter en circuit court les pompes et les installations électriques permettant le fonctionnement de la station.

* Unité de mesure utilisée pour évaluer la puissance atteinte par un panneau solaire.



La Scop Bouchard, une friche agricole à valoriser

Le départ de la Scop Bouchard pour la zone artisanale du Cingal a laissé un site vacant. Le potentiel de ce dernier a été identifié lors de la démarche « Espaces interstitiels » animée par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), l'Agence d'urbanisme de Caen Métropole (AUCAME) et le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole ; un espace interstitiel correspondant à un terrain sans usage comme une friche agricole. Par conséquent, la commune a décidé de l'acheter le 2 juin 2020. C'est une acquisition majeure pouvant servir de trait

d'union entre le centre-bourg et le futur quartier du Grand Clos. Sur un terrain de 6 500 m² se trouve le bâtiment de 1 400 m² (800 m² d'atelier, 400 m² de bureaux, accueil-espace exposition). Ce bâtiment est un témoignage du patrimoine architectural d'après-guerre. Solide, il sera conservé, rénové et redistribué. Et tout le terrain sera reconfiguré en fonction des destinations futures.

Ce projet doit répondre aux attentes de tous les habitants et rentre dans une réflexion plus globale de réhabilitation

et de mise en valeur du centre-bourg de Bretteville-sur-Laize. Il s'agit de renforcer son attractivité et ses fonctions de centralité à l'égard du bassin de vie. La programmation précise de ce projet est à définir, c'est pourquoi la commune a décidé de lancer des études « pré-programmatiques ». Le prestataire qui l'accompagnera devra mener les études préalables permettant d'apprécier la sécurité des lieux, de recueillir les besoins, de définir la viabilité des activités possibles et de produire des scénarii chiffrés des travaux d'aménagements des espaces selon les besoins recensés. Il organisera une vaste consultation publique avec les habitants et les acteurs locaux, afin de recueillir leurs besoins, leurs contraintes et leurs envies en ce qui concerne l'occupation du site. Si les lieux le permettent, certaines activités seront testées sur place et d'autres déjà existantes pourraient y être déplacées afin de les faire connaître et d'en favoriser l'appropriation

Aussi pour financer cette étude conséquente, la commune a décidé de solliciter des fonds européens au travers du dispositif LEADER (Liaison Entre Actions de



Développement de l'Economie Rurale). Pour ce faire, « une fiche LEADER » a été déposée et sélectionnée, avec la note de 15/16 obtenue lors du comité de programmation du 12 octobre 2020. La commune sera donc aidée à un taux de 80% pour mener ces études pré-programmatiques. Dès que le contexte sanitaire le permettra, la commune organisera pour tous une visite des lieux.

« Coup de pouce vélo » avec la Ressourcerie...



La Ressourcerie RESPIRE toujours soucieuse d'être proche des besoins du territoire s'est inscrite dans le dispositif « coup de pouce vélo ». En effet, dans sa mission de réemploi elle collecte ou est sollicitée régulièrement pour des vélos qu'il convient de remettre en état (Près de 200 € à 300 € par an).

Ce dispositif ayant pour objectif de favoriser la mobilité douce permet à chacun de bénéficier d'une aide de l'état de 50 € par vélo jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour faire face aux demandes de réparation, créatrices d'emplois pérennes et non délocalisables, la Ressourcerie RESPIRE a mis en place un atelier avec des outils professionnels et forme actuellement deux de ses salariés pour leur montée en compétence et l'insertion vers l'emploi traditionnel et ce dans et pour une société plus sobre dans laquelle la réparation devient la norme (une cinquantaine de vélos remis en circulation depuis septembre)

Alors désormais plus d'hésitation, on se remet en selle et on passe à la Ressourcerie RESPIRE pour un « écosystème vélo » solidaire au Cingal.

LE CINGAL RESPIRE 5 ROUTE DE FONTENAY LES RIFFETS
14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE
Tél 0615217636 - Site internet : www.tefducingal.fr

Cultiver son potager



Cultiver son jardin fait partie des pratiques communales. Toutefois, les Brettevillais sont de plus en plus nombreux à entretenir un potager, portés par l'engouement pour les produits sains, dont on connaît la provenance, et que l'on a eu le plaisir de faire pousser soi-même et de partager.

Choisir le bon endroit pour son potager

Les potagers brettevillais ne sont pas toujours accolés aux maisons de leurs propriétaires. Certains jardiniers cultivent en effet d'autres terrains, parmi lesquels les potagers du jardin partagé, à l'instar de Fabienne Navet. « Notre jardin appartenait à l'époque à Madame Jeanne, nous explique aussi Michel Lesnard. C'est un jardin qui date d'avant la guerre et que nous avons acheté en 2010. Ce qui nous plaît, c'est que ce n'est pas à la maison, on sort de chez nous avec un but, même si ce n'est pas loin. » Nos jardiniers s'accordent à dire qu'un potager idéal est proche de chez soi, pour en prendre soin facilement et régulièrement, bien ensoleillé, à la terre riche et au sol bien drainé et peu caillouteux. Certains potagers sont cultivés depuis très longtemps. Renée Lefèvre nous l'explique : « c'est là qu'on faisait déjà le jardin autrefois. Avec mon frère, on allait chercher l'eau à la pompe, au bas de la rue Léon Guigné. On remplissait un baquet avec des récipients, et mon père n'avait plus qu'à arroser. »

Comice agricole du dimanche 26 juillet 1903

[...] « A quelques pas de l'école, un habitant de Bretteville, M. Hubert Meyer, attendait la Commission pour lui faire les honneurs de son jardin. C'est petit, mais savamment travaillé. Les fleurs sont absentes, c'est exclusivement un potager. Les légumes y sont d'une précocité surprenante, des pois nains complètement venus, des carottes monstres, des choux superbes, etc. Mais ce qui a surtout retenu l'attention des visiteurs, ce sont les espaliers qui sont d'une fraîcheur peu commune : nous aurons d'ailleurs donné une idée du soin que prend M. Meyer de ses arbres, quand nous aurons dit que chaque fruit est recouvert d'un petit sac en papier pour le protéger à la fois contre les poussières de l'air et contre l'ardeur trop vive du soleil. Les vignes sont tout à fait remarquables - elles sont taillées et conduites suivant le procédé dit à la Thommery - et le travail est fait avec un goût et en parfait connaisseur.

Conséquence : satisfaction générale de la Commission, félicitations à M. Meyer, et prix avec médaille d'argent que nous vous proposons de lui décerner.

[...] M. Bigot, instituteur à Bretteville sur-Laize, n'a pas beaucoup à exposer à cause des modestes dimensions de son jardin, mais la qualité supplée largement à la quantité.»

Source : <https://gallica.bnf.fr>



Un potager requiert un grand nombre de techniques et de savoir-faire.

Comment avez-vous appris tout cela ?

Michel Lesnard : J'ai appris à jardiner avec mon père. Nous avons un grand jardin à Gouvix, alors je donnais la main. C'est comme cela que j'ai appris petit-à-petit la façon de semer, de cultiver. Pour le certificat d'études, on avait aussi un livret qui expliquait comment jardiner. C'était surtout un livret de conseils.



Bruno François : J'ai appris à jardiner avec mon père. Je devais avoir 3 ans. J'avais un tout petit jardin, là où se situe le terrain de boule à Caillouet. C'est mon père qui préparait la terre et je faisais ensuite tout comme lui, en miniature. S'il faisait une planche d'échalotes, je plantais trois échalotes. S'il installait une allée, je traçais la mienne. C'est comme cela que j'ai découvert le plaisir de manger des radis à soi.

Jean-Claude Breteau : J'ai appris à jardiner avec mes parents, vers 7 ans. Mes parents avaient repris une petite ferme, mais qui n'était pas suffisante pour que nous en vivions. Mon père faisait une double journée, car il travaillait à l'usine en plus de la ferme. C'est lui qui retournait la terre, mais les plantations, le soin du jardin, c'était ma mère qui s'en occupait. Comme mes parents n'avaient pas le temps de tout faire, j'ai aidé dès que possible.



Crédit photo «7^{ème} Ciel»

Fabienne Navet : D'une certaine façon, chez moi, le jardinage, c'est génétique. J'ai toujours vu mon père jardiner. En revanche, quand j'ai commencé au jardin partagé, j'étais novice. Parce

que je n'allais dans le jardin de mon père que pour ramasser les fraises. J'ai donc appris en écoutant les autres. Lorsqu'il s'est agi de distribuer les parcelles, j'ai choisi mon voisin pour apprendre. C'est un véritable expert, qui m'a montré comment faire. Au jardin partagé, certains sont très « tradition » tandis que d'autres sont plutôt « permaculture », donc j'écoute tout le monde et je fais à ma manière.



Alexandre Bernabé : Depuis quand je jardine ? En fait, je suis tombé dedans tout petit, avec mon grand-père. Il avait un grand jardin. Je passais beaucoup de temps avec lui. Alors je l'aidais, si bien qu'un jour il m'a préparé un petit carré pour que j'y fasse pousser mes radis... Mais j'ai vraiment commencé à jardiner il y a cinq ans, lorsque j'ai eu un bout de jardin. Avant, je vivais en appartement.



Pourquoi produisez-vous vos propres légumes ? Est-ce par nécessité, par goût ?

M.L. : Le jardin, on s'en occupe à deux avec Yolande. Elle sème, plante, récolte, fait tout sauf le motoculteur et la bêche. On fait des haricots verts, de la salade, des tomates, des poireaux, des carottes, des pommes de terre. Les courgettes, je ne connaissais pas quand on faisait le jardin à Gouvix, les épinards non plus. Autrefois, avoir un jardin était une nécessité. Le salaire n'était pas suffisant pour faire vivre une famille, même si le loyer était modique et qu'on avait l'eau et l'électricité à pas très cher.



B.F. : Mon père avait un jardin nourricier. Il produisait les légumes pour toute notre famille. Il y en avait une grande diversité. Aujourd'hui, mon jardin est comme était le sien, avec de grandes planches tirées au cordeau. C'est le seul modèle que je connaisse.



J-C.B. : Chez mes parents, nous avons un jardin vivrier. Cela faisait partie de l'économie familiale. Par la suite, j'ai moi-même fait un jardin. Quelle satisfaction de savoir ce que l'on mange, de consommer ce que l'on a produit. Les haricots verts cueillis à 11h pour le repas du midi, c'est inimitable !



R.L. : Je faisais poireaux, pommes de terre, carottes, petits pois, haricots verts surtout. Puis on a eu des blettes. J'ai découvert cela quand on était réfugiés. La dame chez qui on était en avait. Elle employait un jardinier. Quand on habitait dans les maisons en bois route de Gouvix, on faisait pousser des cornichons le long du grillage et des salades au pied !



A.B. : Je cultive des carottes, des poireaux, du panais, des pois de Soissons, des haricots verts, des haricots nains... et beaucoup de cucurbitacées. Je fais aussi du maïs pop-corn. Les fleurs comme les capucines et la fleur de bourrache, c'est aussi pour la cuisine et cela permet d'avoir un beau jardin.

FN : Ce qui me motive, c'est de manger le plus naturellement possible, et de faire soi-même, de retrouver la terre.



Comment cultivez-vous votre jardin ? Avec quelles techniques ?

R.L. : Je n'achetais pas de graines, je les récupérais. Ce que j'aimais beaucoup faire, ce sont les échalotes. Pour les regarder pousser, parce que c'est joli. Il ne fallait pas d'herbe, il fallait entretenir.



M.L. : Le plus grand changement que j'ai connu en jardinage, c'est l'apparition du motoculteur dans les années 1970. Autrement, cela n'a pas tellement changé. Je continue à bêcher à la main. Mon jardin est très traditionnel, fait à l'ancienne, comme chez mon père. C'est un jardin avec des planches, découpées pour pouvoir circuler, désherber.

B.F. : Je fais un jardin parce que je ne conçois pas de ne pas en faire. Contrairement à mon père, ce n'est pas pour des raisons économiques.

Pour autant, c'est un jardin productif, qui sert à ravitailler toute la famille. Cela permet d'avoir des légumes frais en permanence, même l'hiver. C'est un jardin conventionnel dans sa forme mais 100% bio. Il n'y a aucun intrant. Je n'ai jamais utilisé d'engrais chimiques ni fait de traitement. Il n'y a pas de mauvaises herbes, il y a des herbes tout court. L'hiver, elles s'installent et au printemps, lorsque je retourne la terre, elles servent d'engrais naturel. Par ailleurs, comme je fais aussi un peu d'élevage, je récupère le fumier.





La tendance actuelle a conforté cela, mais j'ai aussi évolué sous l'impulsion de ma fille. Ainsi, comme elle, je produis mes propres graines. Nous avons récupéré des graines anciennes de fève. Il a fallu trois ans pour en avoir suffisamment, pour la récolte et pour la graine. Je redécouvre également des pratiques que mon père avait oubliées, comme produire sur une surface limitée en ramant les légumes, par exemple.

A.B. : Lorsque j'ai commencé, je me suis intéressé à la permaculture. J'ai beaucoup lu, échangé à ce propos. Mon jardin est plus près de l'agroforesterie que du jardin conventionnel. J'optimise la surface en jouant sur la hauteur, parce qu'il est petit. Avec, par exemple, des pois de Soissons à rames et des pois nains au pied.

Je privilégie aussi les graines anciennes, comme une variété de haricots verts que nous sommes la quatrième génération à cultiver. Je fais aussi des pois normands. Ils se plantent en février et se récoltent en avril ou mai. Ils sont parfaitement adaptés à notre climat et cela permet d'avoir des légumes tôt dans la saison.

J'ai une toute petite serre, juste pour mettre les tomates à l'abri de la pluie. Je ne retourne pas la terre, je me contente de la travailler avec une grelinette. Mes pratiques ne sont pas tellement novatrices, je remets au goût du jour ce qui se faisait autrefois.



Votre passion vous a-t-elle permis de faire des rencontres, de créer des liens ?

M.L. : Dans le temps, tout le monde avait un jardin à Gouvix. Nous échangeons des recettes, des astuces, des pratiques. Aujourd'hui, on discute beaucoup avec ma voisine de parcelle. Elle connaît toutes sortes de dictons pour le jardinage. On a même un système de récupération d'eau commun. Comme cela, on a tout ce qu'il faut. On s'entraide.





F.N. : Quand j'ai changé d'activité professionnelle, j'ai eu peur d'être isolée à la maison, je me suis donc inscrite pour participer au projet de jardin partagé, pour le lien social. Je n'ai pas toujours beaucoup de temps à y consacrer, mais j'ai plaisir à y retourner. Il y a d'autres femmes qui y jardinent aussi, nous sommes huit.

A.B. : On discute beaucoup avec mon voisin, même si on n'a pas du tout le même type de jardin. Ce sont mes voisins qui me ravitaillent en bois pour ramer les légumes. L'échange, c'est ce qui m'a aussi poussé à entrer en contact avec l'association des jardins partagés. Parce que nous avons des idées en commun.



Jardiner avec les dictons

Autrefois, les gens utilisaient les dictons pour jardiner. C'était leur météo. Ces dictons comportent une part de vérité car ils sont souvent le fruit de l'observation. Transmis de génération en génération, ils servaient de repères aux jardiniers. Les parents de Renée Lefèvre s'y référaient avant d'entreprendre leurs semis. Ainsi, la période idéale pour les semis de haricots verts était déterminée par le dicton : « Sème tes haricots à la Saint-Didier, tu en auras plein le panier ». La Saint-Didier étant le 23 mai, les fameux saints de glace (11, 12 et 13 mai) étaient passés. Par conséquent, la terre réchauffée devenait propice à la culture de ce légume. Cette culture familiale, Renée Lefèvre l'a longtemps utilisée pour ses deux potagers.



F. Callu

Bien vivre ensemble

Prêt de livres sans contact à la médiathèque

Médiathèque communale en vadrouille !

Fermée au public en raison du confinement, la médiathèque est allée à la rencontre des lecteurs pour leur proposer, en toute sécurité, un ensemble de livres en six points de la commune.



Biblio drive !

Après inscription en ligne à l'aide de leur numéro d'adhérent et d'un mot de passe constitué de leur jour et mois de naissance (JJMM), les abonnés de la médiathèque ont pu réserver des livres via le site de la médiathèque ou par courriel, puis venir les chercher devant la médiathèque.

Ceux qui n'avaient pas réservé, ont pu formuler des souhaits sur place et les bibliothécaires leur apportaient alors les documents récupérés dans les rayons. Pour s'annoncer, il suffisait de toquer à la porte.

Portage à domicile !

Ceux qui ne pouvaient pas se déplacer ont pu profiter du portage à domicile en réservant leurs livres également via le site de la médiathèque, par téléphone ou par courriel.

Contacts

<https://mediatheque-brettevillesurlaize.fr/>

02 31 08 49 51

mediatheque@commune-brettevillesurlaize.com

Pour début 2021, n'hésitez pas à contacter la médiathèque pour vous renseigner sur l'organisation en vigueur.



Partager la magie de Noël avec nos aînés

Pour les fêtes de fin d'année, les aînés de la commune ont reçu des petits présents : cartes de vœux confectionnées par les enfants des écoles, petites jacinthes mises en pots par la commission « Bien Vivre ensemble » et chocolats provenant de l'ESAT de Colombelles. La commune, le CCAS et l'école des 4 Vents ont fait vivre l'esprit de Noël pour tous !

Collecte de la Banque Alimentaire

Beaucoup de Brettevillais et d'habitants de notre secteur ont répondu présents à la collecte de novembre de la Banque Alimentaire. En ces temps difficiles, un tel sens du partage est un bel exemple de solidarité : Merci à eux !



Collecte des Bouchons d'amour 2021

(bouchons en plastique)
devant la mairie de Bretteville-sur-Laize
de 9h à 12h :

- samedi 9 janvier 2021
- samedi 13 mars 2021
- samedi 15 mai 2021
- samedi 10 juillet 2021
- samedi 11 septembre 2021
- samedi 13 novembre 2021



Distribution des sacs en 2021



La distribution des sacs poubelle aura lieu à la salle des fêtes, aux dates et horaires suivants :

- Jeudi 11 mars : 16h / 19h
- vendredi 12 mars : 16h / 19h
- samedi 13 mars : 9h / 12h

Réponses au jeu/quizz de la page 23

Rébus : Grenouille bleue - Questions/réponses : 1.a ; 2.c ; 3.a.b ; 4.b ; 5.b.c ; 6.a ; 7.c ; 8.a - Charade : Orchidée
Mots croisés : 1. Pollution / 2. Nature / 3. Arbre / 4. Energie / 5. Ecologie / 6. Environnement

4 PÔLES D'ACTIVITÉ

ENFANCE ET PARENTALITÉ



L'ADMR agit dès la naissance pour permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir. Nous nous engageons à répondre à toutes les situations familiales :

- Garde d'enfants à domicile
- Soutien à la parentalité à domicile
- Accueils collectifs

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP



L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants. En respectant le projet de vie de chacun, nous mettons en place le service le plus adapté :

- Aide et soins à domicile
- Accompagnement à domicile
- Accompagnement hors du domicile
- Aide au répit

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS



L'ADMR s'engage pour construire un parcours d'accompagnement en 4 temps : évaluation des besoins, définition des solutions personnalisées de services et de soins, coordination des prestations, suivi de la qualité des prestations :

- Aide et soins à domicile
- Livraison de repas à domicile
- Actions de prévention de la perte d'autonomie
- Transport accompagné

ENTRETIEN DE LA MAISON



Nous mettons à disposition des professionnels compétents qui savent répondre aux besoins :

- Entretien du logement
- Entretien du linge
- Petits travaux de jardinage

POURQUOI NOUS FAIRE CONFIANCE ?

CHOISIR L'ADMR, C'EST CHOISIR :

LA PROXIMITÉ

Présente sur l'ensemble du territoire, l'ADMR est forcément près de chez vous.

LA QUALITÉ DE SERVICE

Le réseau ADMR est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services pour la satisfaction de ses clients.

LA DIMENSION HUMAINE

Au-delà de la prestation technique, l'humain est au cœur de notre action.

UNE OFFRE GLOBALE

A chaque besoin, une solution. Grâce à un large panel de services proposés, nous répondons à l'ensemble de vos besoins.

L'EXPÉRIENCE

75 ans d'expérience et une forte capacité d'innovation pour vous apporter le meilleur service.

TOUJOURS UNE SOLUTION

Les salariés et les bénévoles de l'ADMR sont à votre écoute pour trouver une solution adaptée à vos besoins.

Contactez-nous :

ADMR DE BRETTEVILLE-SUR-LAIZE

4 rue de Paixhans
14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE
02.31.26.50.19
bret.laize@fede14.admr.org

Présidente :

Karine LEBRETON - 07.62.04.16.47

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h00 - 12h30
Jeudi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 16h30

Communes desservies par l'association :

Barbery, Boulon, Bretteville-Sur-Laize, Cintheaux, Fresney-le-Puceux, Fresney-le-Vieux, Gouvix, Grainville-Langannerie, Mutrécy, Saint-Germain-le-Vasson, Saint-Laurent-de-Condé, Urville

www.admr.org 

Numéro d'agrément et de déclaration de services à la personne SAP/320280134

Mairie

Secrétariat : 02.31.23.50.02

Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h, sauf les lundis & mercredis après-midi.

Courriel : secretariat@commune-brettevillesurlaize.com

Site internet : bretteville-sur-laize.a3w.fr

Permanence du Maire : le mercredi de 10h à 12h

Médiathèque : 02.31.08.49.51

Courriel : mediatheque@commune-brettevillesurlaize.com

Horaires d'ouverture : lundi 10h30-12h, mardi 14h30-17h,

mercredi 10h-12h & 14h-18h, jeudi 10h-12h, samedi 10h-13h

Cinéma tous les vendredis à 20h45 : <http://cinema-bretteville.fr>

Point Info 14 : 02.31.23.49.47

Courriel : pointinfo14.brettevillelaize@gmail.com

Rendez-vous permanence CAUE - conseil architecture :

02.31.15.59.60 / www.caue14.fr

Tarifs locations

Salle des fêtes :

	Avec vaisselle	Sans vaisselle
--	----------------	----------------

Habitant de la commune :	340 €	240 €
--------------------------	-------	-------

Habitant hors commune :	500 €	400 €
-------------------------	-------	-------

Chauffage pour 2 jours : 88 € (du 15/10 au 15/04)

Vin d'honneur : 54 € (+chauffage : 13 €)

Etat des lieux / Location vaisselle :

contacter la mairie (Prêt gratuit de tables et de chaises)

Santé

SMUR : 15

Médecins :

M. de la Provôté : 02.31.23.55.54

M. L'Hirondel : 02.31.23.52.56

M. Maindrelle : 02.31.23.52.54

M. Parat : 02.31.23.50.03

116.117 : pour joindre un médecin généraliste de garde en Normandie

Kinésithérapeutes : Cabinet : 02.31.23.53.44

M. Croquevieille, Mlle Stefani

Orthophoniste : Mme Dumontet : 06.51.48.45.66

Mme Huet : 02.31.74.16.46

Infirmiers : Cabinet : 02.31.23.53.26

Mme Still, M. Dulowski, Mme Doron / Remplaçante : Mme Berthelot

Dentiste : Mme Roger : 02.31.23.54.90

Podologue : Mme Croquevieille : 02.31.34.23.64

Sophrologue : Mme Sosson : 06.29.23.74.02

Ostéopathe : M. Kostrz : 06.10.54.96.47

Psychomotricienne : Mme Meurisse : 06.81.85.19.99

Réflexologue plantaire : Mme Briand : 06.11.17.22.68

Pharmacie : 02.31.23.50.23 Mme Renouf, M. Brotelande

Pharmacie de garde la plus proche de chez vous :

N° audiotel 3237 (24h/24h) / www.3237.fr

Scolaire et petite enfance

Ecoles : 02.31.23.50.06

Collège : 02.31.23.50.66

Réseau d'aide : 02.31.85.42.77

Cantine : 02.31.79.61.61

Garderie scolaire : 02.31.29.90.63

Micro-crèche : 09.86.31.82.68 / 123soleilbretteville@gmail.com

Assistants maternelles :

www.calvados.fr (rubrique «services en ligne»)

Séniors

Centre Local d'Information et

de Coordination gérontologique (C.L.I.C), antenne de Falaise

4 rue de la Résistance, Bâtiment B - 14700 Falaise

02.31.41.41.90 / Courriel : clicpaysdefalaise@cg14.fr

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Maison de retraite : E.H.P.A.D «Les Chanterelles» :

Lieu-dit « la Moissonnière » 14680 Bretteville/Laize

02.31.23.81.21 Courriel : residence.chanterelles@resalia-ms.com

Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R)

4 rue Paixhans – 14680 Bretteville-sur-Laize / 02.31.26.50.19

Courriel : bret.laize@fedel4.admr.org

Ouvert au public le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

de 9h00 à 12h00 et le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30

Social

Pôle Emploi : 3949

Travail Emploi Formation (T.E.F.) :

Lieu-dit « Les Riffets » – 14680 Bretteville-sur-Laize

02.31.23.89.38 – Courriel : tefducingal@gmail.com

Vetifer du Cingal : 02.31.95.00.48

R.E.S.P.I.R.E. du Cingal (ressourcerie) : 07.50.14.89.80

Mission Locale Caen Calvados Centre,

antenne de Falaise : Tél. : 02.31.90.23.92

Centre socio-médical du Conseil départemental

3 rue du général de Gaulle - 14680 Bretteville-sur-Laize

02.31.41.64.72

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h30

Secours Catholique : Mme Lechâtellier : 02.31.23.57.12

CCAS : mairie de Bretteville-sur-Laize

Allô Maltraitance : 0800.05.1234

Maltraitance adultes : 3977

Femmes victimes de violence : 3919

Non au harcèlement : 3020

Autres services

Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

4, Rue Docteur Gourdin - THURY-HARCOURT -LE HOM

02.31.79.61.61

Gendarmerie : 02.31.15.07.00 ou 17

Pompiers : 18

Presbytère : 02.31.23.52.43 / Messe le dimanche à 10h30

Marché hebdomadaire : tous les jeudis matin

VEOLIA (eau) : 09.69.39.56.34 (24h/24h - 7 j. / 7 j.)

Permanence député : Une fois par mois (affichage en mairie)

Taxi : 06.11.28.93.72 / Courriel : isataxi@gmail.com

Ma Commune Ma Santé : M. Guillaume LEROULEY,

55 av Chéron Caen, 06.61.41.82.31

www.macommunemasante.org / 05.64.10.00.48

Présence verte : Mme Hélène Desrue / 02.31.25.39.10

Courriel : presenceverte.msaservices-cotesnormandes.fr

Traitement des déchets

SMICTOM de la bruyère :

Bureaux : Site des Aucrais, Gouvix - 02.31.23.84.63

Courriel : smictomdelabruyere@gmail.com

Site internet : www.smictomdelabruyere.fr

Déchetterie Saint Martin de Fontenay : RD235,

à la sortie de Fontenay-le-Marmion

Courriel : plateformesmf@gmail.com

Ordures ménagères : Ramassage le mardi matin.

Distribution annuelle de **sacs-poubelles** en fin de 1er trimestre.

Calendrier de collecte à consulter sur site internet.

Corps creux et cartonnettes : Ramassage en sacs jaunes

Calendrier de collecte à consulter sur site internet

Déchets électriques et électroniques à déposer au SMICTOM,

le premier et le troisième samedi du mois de 9h à 12h.

Tri sélectif : Conteneurs face au tennis de table, rue Jean Jaurès

et rue de la Criquetière.

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

(seringues, aiguilles), collecte à la pharmacie.

Piles usagées : bacs sous les plans de la commune

(Place de la mairie et du collège).

Benne à déchets verts (atelier communal des Hautes-Varendes) :

Ouvert les mercredis et jeudis de 14 h à 18 h et le samedi de 9 h

à 12h et de 14 h à 17 h

SUEZ (Déchetterie) Les Aucrais - 14190 Cauvicourt 02.31.23.59.12.

A partir du 12/10/2020 :

Jours et horaires d'ouverture (sans rendez-vous) : mercredi,

jeudi et samedi de 9h à 11h45 et mardi et vendredi de 9h à

11h45 et de 13h30 à 16h45 (voir conditions d'accès sur www.smictomdelabruyere.fr)

À Aurore

La nature est tout ce qu'on voit,
 Tout ce qu'on veut, tout ce qu'on aime.
 Tout ce qu'on sait, tout ce qu'on croit,
 Tout ce que l'on sent en soi-même.

Elle est belle pour qui la voit,
 Elle est bonne à celui qui l'aime,
 Elle est juste quand on y croit
 Et qu'on la respecte en soi-même.

Regarde le ciel, il te voit,
 Embrasse la terre, elle t'aime.
 La vérité c'est ce qu'on croit
 En la nature c'est toi-même.

George Sand «Contes d'une grand'mère»

Rébus



ATTENTION ESPÈCE EN DANGER !

Cet animal empoisonne ses proies à l'aide de son venin présent sur sa peau. Il vit dans la forêt amazonienne.
 Remarque : le bout des orteils du mâle forme un cœur.

Mots croisés

1. Dégradation de l'air.
2. Tous les goûts y sont.
3. Il peut être végétal, généalogique ou à caoutchouc.
4. Elle peut être fossile ou renouvelable.
5. Science qui étudie les êtres vivants
6. Sa protection est notre affaire.

Charade

- Mon premier est un animal marin qui pèse une tonne.
- Mon deuxième nous vient parfois à l'esprit.
- Mon tout est une très belle fleur.

Questions / Réponses

1. Le développement durable concerne :

- a. L'environnement
- b. Les chats
- c. Les lampadaires

2. Qu'est-ce qui permet d'arrêter l'eau provenant d'une source de montagne :

- a. Des panneaux solaires
- b. Des éoliennes
- c. Un barrage

3. Le réchauffement climatique agit sur quels éléments naturels :

- a. La hausse des températures
- b. Les écosystèmes
- c. Les cheveux

4. Qu'est-ce qui peut se trouver sur les toits des maisons :

- a. Des bateaux
- b. Des panneaux solaires
- c. Des voitures

5. Enjeux environnementaux : quels en sont les conséquences :

- a. L'augmentation du nombre de fleurs dans le monde
- b. La sécheresse
- c. Les cyclones

6. Quelle est la figure qui représente la lutte contre le réchauffement climatique :

- a. Greta Thunberg
- b. Donald Trump
- c. Renaud

7. Comment les éoliennes fonctionnent-elles :

- a. Grâce à l'électricité
- b. Grâce au soleil
- c. Grâce au vent

8. Où les habitants d'un petit quartier peuvent-ils cultiver leur potager :

- a. Dans un jardin partagé
- b. Dans un parc
- c. Dans l'espace

Réponses au jeu/quizz à la page 20

Décorations de Noël

